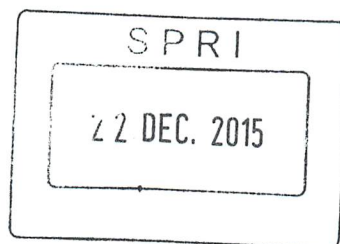




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME



Amiens, le 18 DEC. 2015

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, donne acte à la S.A.S. Elicio Vent du Nord dont le siège social est situé 30 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris, représentée par son mandataire, Monsieur Thomas VAN DER VALK, de sa déclaration du 25 septembre 2015 complétée le 13 novembre 2015 de changement d'exploitant d'un parc éolien comprenant neuf aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de FLERS-SUR-NOYE, FRANSURES et LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY et d'une modification non substantielle au titre de l'article R. 512-33 du code de l'environnement, concernant l'accès à l'éolienne E1.

Ce parc éolien bénéficie d'arrêtés préfectoraux portant permis de construire délivrés le 5 décembre 2013 à la S.A.S. Electrawinds France et transférés le 8 octobre 2015 au profit de la S.A.S. Elicio Vent du Nord et d'une autorisation d'exploitation délivrée le 22 octobre 2013 au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Jean-Charles GERAY

Copie adressée à :

- Monsieur le Maire de FLERS-SUR-NOYE
- Monsieur le Maire de FRANSURES
- Madame le Maire de LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY
- au directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme
- à la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie par intérim
- à l'inspecteur des installations classées (DREAL UT 80 - Subdivision 1)